

La Constitution Globale

- un guide pour le séjour à bord du vaisseau spatial Terre

Un éveil intérieur de l'humain est nécessaire sur cette planète; un éveil qui dépasse la définition de nouvelles règles du jeu, y compris les règles de cette constitution.

Introduction

1

Une constitution doit servir au développement matériel, social et spirituel de chaque être humain.

2

Une constitution ne peut être qu'une image de plus en plus précis des lois naturelles, affectionnées et encourageantes, codées dans chaque être humain.

3

Une constitution qui sert tous les êtres humains est reconnaissable du fait qu'au fil du temps elle devient obsolète et se fait remplacer par un principe d'organisation qui ne nécessite pas de constitution.

4

La Constitution Globale est basée sur les lois de la plénitude et du vide. Avec la perspective du manque et de la dette elle ne peut ni être comprise ni être appliquée.

A.

Les règles de base

1

La Capitale sur notre vaisseau spatial Terre est le corps de chacun avec le coeur comme siège de gouvernance.

2

Chaque être humain a le droit de se déplacer librement sur la planète entière. L'espace vital et la culture des co-citoyens est à respecter.

3

Chaque être humain a le droit inconditionnel d'exprimer ses pensées.

4

Chaque être humain a le droit d'utiliser toutes les plantes de la planète pour ses besoins personnels.

5

Chaque être humain possède avec la taille actuelle de l'équipe 2.1 hectares de terre (21'000 m²) et 5.2 hectares de mer (52'000m²) et l'énergie solaire absorbée sur cette surface.

6

Chaque part inclut les mêmes taux de forêt, forêt vierge, désert, terre arable et non-arable.

7

Chaque être humain possède la même part de toutes les ressources recyclables et non-recyclables de la terre. (métaux, pétrole, or etc.)

8

Les parts ne sont ni vénales, ni héréditaires.

9

Les droits d'utilisation du sol et des ressources sont définis de manière démocratique.

10

Le droit de vote de chaque être humain est consigné par ses parts de sol et de ressources.

11

A l'état actuel de la population mondiale chaque être humain a 21 millions cm² unités de terre et 52 millions unités de mer pour lesquels il peut attribuer des droits de mise en valeur.

12

La forme dont les droits d'utilisation sont négociés et attribués est déterminée par les concernés et peut être adaptée aux particularités locales.

13

Les rives de la mer, des lacs et des rivières sont en principe réservés pour l'utilisation publique et au minimum 80% le seront.

14

Chaque être humain reçoit le droit de vote local après 3 ans de résidence au même endroit, s'il maîtrise la langue locale et s'il est initié aux valeurs et principes locaux.

15

Chaque être humain, chaque groupe, chaque village, chaque ville, chaque pays a le droit de défense avec les moyens nécessaires.

16

Chaque être humain a l'obligation si nécessaire de passer son savoir et savoir faire aux autres, particulièrement aux enfants.

17

Chaque être humain contribue à la protection de la terre des impacts de météorites.

B.

L'organisation des états-nations

Coopération globale

1

La communauté internationale se constitue de nations souveraines.

2

Des citoyens libres sont les garants des nations souveraines.

3

En accord avec les règles de base et par le suite de la répartition inégale de ressources naturelles sur la planète chaque nation partage ses parts en fonction des règles de base.

Tâches des états et des citoyens

1

L'état est une entreprise du peuple, propriété et sous contrôle du peuple.

2

La tâche de l'état est l'opération du parlement, de la justice, de la police, de l'administration ainsi que la construction, l'extension, la réforme, la maintenance, la gestion et le contrôle des domaines suivants:

Monnaie et banque nationale

Assurances sociales, immobilières et maladie

Réseau électrique

Réseau informatique

Approvisionnement d'énergie, alimentation et ressources

Réseau d'eau

Réseau de santé

Education, recherche et développement

3

Chaque citoyen contribue à l'état. La contribution peut être de nature variée: taxe, travail ou produits de la terre.

4

La contribution est à la hauteur des dépenses de l'état, décidée démocratiquement.

C.

En détail

La législation

1

Le parlement est constitué d'un réseau électronique global et de forums locaux.

2

Les lois sont modifiées par les partis qui choisissent leurs députés. Les partis sont organisés en tant que corporations (Parti des agriculteurs, Parti des artistes, Parti des administrateurs, parti des artisans, parti de commerçants etc.)

Chaque parti est représenté en fonction de son poids économique, culturel et spirituel.

3

Les lois sont approuvées par des votes ou des sondages. C'est pour cela que les lois devraient être simples, claires et compréhensibles.

4

Pour un changement de constitution une majorité de 80% est nécessaire.

5

Chaque loi expire après 10 ans et doit être confirmée pour rester en vigueur. Les articles de la constitution doivent être confirmés après 25 ans.

6

Les points les plus importants de la constitution sont imprimés dans des documents comme par exemple le passeport.

7

La constitution est accessible dans chaque bâtiment public en tant que livre, vidéo ou bande dessinée.

Exécutif

1

L'exécutif est élu par le peuple par le biais du parlement électronique. Sa marge de manœuvre est ajusté par le parlement mais devrait être maximal.

Les ministres de l'exécutif ne sont ni inféodées à leurs électeurs ni aux groupes d'intérêt ou aux partis mais uniquement au bien commun.

2

Chaque ministère est géré en équipe par quatre serviteurs d'états – deux hommes et deux femmes.

3

Le cadre pour les membres de l'exécutif est à définir de la manière que les plus talentueux, les plus créatifs et les plus enthousiastes de toutes les régions et catégories sociales posent leur candidature pour un poste de ministre.

4

Groupe d'âge cible: 30-60 ans

La couronne

1

Le conseil des sages accompagne le processus politique en tant que conseil. Sa tâche principale est la formation des éducateurs et professeurs.

2

Il n y a pas de règles, comment le conseil se constitue, jusqu'où vont ses compétences et combien de membres il compte.

3

Le conseil des sages est symboliquement présidé par un Roi ou une Reine. Le Roi ou la Reine peut également être un arbre, un cheval, un aigle, un bloc de granite ou un bloc de bois pour souligner le caractère serein de ce comité.

4

Groupe d'age cible: 60-90 ans

Justice et police

1

Juges et police sont élus par tous les citoyens.

2

La justice et la police doivent être organisés de manière que chaque infraction à loi ait des conséquences pour l'auteur et mène en même temps à une vérification des lois.

3

Le principe de la punition est aboli. L'important est que l'infraction ait des conséquences.

4

Le but sont des règles de jeux lesquelles personne ne transgresse.

5

Les infractions de juges ou policiers sont sanctionnées par tous les citoyens en commun.

6

Les responsabilités des destinées sur cette planète ne peuvent être déléguées et demeurent en dernière instance toujours auprès de la communauté locale et globale, donc auprès de chacun.

Monnaie et banque nationale

1

La monnaie doit servir à tout les êtres humains pour leurs activités de transactions et d'investissements et doit ainsi être disponible en quantité suffisante.

2

La monnaie est la propriété du peuple et ne peut rapporter des intérêts.

3

La banque nationale émet la monnaie et régule sa quantité en fonction de sa valeur réelle.

Pour les investissements d'état la banque nationale peut créer des crédits d'argent nouveau avec un horizon temporel de max. 20 ans.

Pour des investissements particuliers l'horizon temporel est limité à 5 ans.

4

Aux bourses, des crédits de transfert peuvent être marchandés avec libre choix de l'horizon temporel.

5

Régionalement ou localement des monnaies parallèles peuvent être créés avec une fonction proche de l'action. En principe chaque être humain peut émettre sa propre monnaie. L'état ne garanti pas sa valeur, ni sa crédibilité, sa stabilité, sa convertibilité, ni sa protection de falsification.

Assurances

1

Chaque être humain reçoit un revenu minimal qui couvre ses besoins de base tels que logement, alimentation, vêtements, maladie, accès à l'information et à la formation. La hauteur du revenu se mesure par rapport au standard global de la communauté.

2

L'assurance des biens et de la maladie s'effectue, comme d'habitude par le principe de la solidarité.

3

L'assurance maladie sert en priorité les intérêts des patients, non pas ceux des fournisseurs de traitements.

Le réseau électrique

1

Le réseau électrique, les réserves d'énergie incluses, sont propriété du peuple.

2

La production individuelle d'électricité est encouragée.

Le réseau d'information

1

L'internet, la téléphonie fixe et mobile , le réseau de télévision terrestre sont la propriété du peuple.

2

L'utilisation est facturée en bloc.

3

La télévision d'état sert uniquement comme chaîne d'éducation.

Réseau des transports

1

Toutes les routes, aéroports, chemins aquatiques et ports sont la propriété du peuple.

2

Tous les moyens de transport public sont la propriété du peuple.

3

L'état facilite les réseaux de mobilité interactifs et automatisés.

Energie et matières premières

1

L'approvisionnement d'énergie et de matières premières est garanti par l'état.

2

Les ressources naturelles sont la propriété du peuple. Les droits d'utilisation sont attribués en accord avec les règles de base. Les eaux douces, les forêts et les terres arables sont la propriété du peuple. Les droits d'utilisation sont attribués en fonction des règles de base.

3

Les eaux, les forêts et les surfaces agricoles sont propriété du peuple. Des droits de mise en valeur sont attribués en accord avec les règles de base.

4

Les branches individuelles peuvent être mises en valeur par des entreprises indépendantes.

5

L'état maintient des réserves d'aliments de base et d'engrais qui couvrent les besoins de 12 mois.

6

La culture d'aliments et de légumes sous la forme de jardins et fermes urbaines est facilitée.

Le réseau d'eau

1

L'approvisionnement en eau est maintenu et élargi par l'état.

2

Les mesures d'efficacité et les nouvelles technologies pour le traitement de l'eau et son épuration sont encouragées.

3

Des domaines spécifiques peuvent être opérés en sous-traitance.

Le réseau de santé

1

L'état promeut la santé d'une manière active.

2

Le département de la santé a des droits particuliers et peut intervenir dans tous les autres départements.

3

Le département de la santé a comme seul ministère le droit de veto dans la législation.

Education et Recherche

1

Le savoir et le savoir-faire sont mis à la disposition de tous librement et de toutes les manières possibles. L'internet est la base de ce service. La télévision de l'état sert uniquement à la fourniture de savoir et savoir-faire.

Par des acquisitions et par la location de licences l'état enrichit régulièrement le savoir du domaine public.

L'accès aux terminaux d'information (ordinateurs, smartphones, TV) est facilité par l'état.

2

Les écoles et les universités sont des espaces de jeu et d'apprentissage avec libre accès. Elles ont le caractère d'espaces de loisirs et sont ouvertes à toutes les catégories d'âge. Les personnes âgées de plus de 99 ans peuvent choisir leur âge librement.

Des examens sont effectués uniquement pour des activités qui risquent de mettre en danger autrui comme la médecine, l'aviation, la police etc.

3

Les enfants sont accompagnés à long terme par des éducateurs qui ont la tâche de la véritable formation, donc du développement de leurs capacités corporelles, sociales, morales, intellectuelles et spirituelles. Pour chaque enfant au moins un éducateur et une éducatrice sont mis à sa disposition.

4

La transmission de savoir et savoir faire est – si possible – automatisée.

5

Chaque être humain qui peut enseigner une matière peut devenir maître. Son succès éventuel décide, s'il restera maître. Avec les qualifications adéquates un maître peut ainsi fournir ses taxes à l'état.

6

Pour la présentation, l'échange et la vérification d'idées, d'inventions et d'œuvres d'art, des bourses en forme de sites internet, stations de télévision, stations de radio et de théâtres sont établies.

7

Les résultats de la recherche qui sont alimentés par l'état font partie du

domaine public.

8

Les résultats de la recherche indépendante sont soumis aux droits d'auteur et ne contiennent pas de droits d'exploitation exclusifs. L'auteur est le premier qui publie ou le premier qui produit. Les droits d'auteur se mesurent en fonction de la complexité de l'idée ou de son application.

Arts et Médias

1

L'état n'a pas de responsabilité pour l'art et les médias. Ils sont libres.

2

Il n'y a pas de limitation de fréquences de diffusion pour la radio et la télévision. Toutes les fréquences peuvent être mises en valeur librement. Le nombre limité de chaînes est de nature technique et administrative.